LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 186, rue de Paris, LILLE — Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

MARDI 27 MAI 1930

BUREAUX : ROUBAIX (Tél. 9-54) 45, rue de la Gare, 45 — TOURCOING (Tél. 9-86) 8, rue Desurmont, 8

CARILLONS FLAMANDS

C'est le mardi 24 juin, que reprendront à Bourbourg, les concerts. Les plus célèbres carillonneurs de Belgique et de France donneront une audition

Les carillons inventés en Flandre y sont communs depuis le XIe siècle, et depuis cette lointaine époque, aussi bien en Belgique qu'en France, nos cités se disputaient la gloire d'avoir le meilleur artiste carillonneur. Les villes belges de Bruges, Anvers, et surtout Malines, qui a une école célèbre de carillonneurs, ont su s'imposer le sacrifice d'un matériel tout à fait perfectionné, et les auditions qui font en quelque sorte partie de la vie de ces cités aux vieilles traditions, font en même temps la joie des touristes qui en apprécient tout le charme.

Nous comptons également dans notre région des carillons fort appréciés, tels celui de Saint-Amand, que le prestigieux M. Lannoy manie avec maîtrise; celui de Dunkerque avec ses 43 cloches, ceux de Douai et Roubaix, 39 cloches; Bourbourg, 37 cloches. Dans cette dernière ville, la nécessité s'était imposée il y a un peu plus d'un an d'une

Le campanile de l'église paroissiale de Bourbourg : en médaillon, le carillonneur, M. Moïse Marcant, qui reprendra bientôt les auditions avec un matériel modernisé.

révision complète d'un matériel vétuste qui menaçait ruine, et d'une modernisation à gros frais.

Les premiers temps, les Bourbourgeois sentaient bien qu'il manquait quelque chose dans leur existence dont la monotonie n'était plus rompue par les joyeux accents du cher carillon, et ils décidaient assez rapidement d'organiser un comité pour recueillir les sommes nécessaires à cette restauration. En réalité, la dépense à supporter, une trentaine de mille francs, apparaissait assez lourde, et il fallut une année pour la couvrir. C'est chose faite maintenant, et le 24 juin prochain on inaugurera solennellement le nouveau carillon.

Un joyeux carillonneur

Il est fort curieux de constater que les plus empressés à rompre le morne silence des cloches en lévitergie sont précisément ceux qui ont quitté Bourbourg et y reviennent soit régulièrement aux jours de marché, le mardi, soit à des réunions de famille à l'occasion des fêtes. Ce sont précisément à ces dates, les mardi de chaque semaine et aux fêtes carillonnes, que l'opérateur égrènait ses airs connus et aimés des vieux Bourbourgeois dont ils bercèrent l'enfance. Ces revenants au pays natal trouvaient ainsi plus sensible cette diminution du cadre local, et ils ont fort heureusement traduit cette impression nostalgique par une générosité exemplaire en couvrant les deux tiers de la souscription.

Un homme que comble de joie la proche renaissance est le jeune carillonneur de Bourbourg, un brave tonnelier, M. Moïse Marcant, 33 ans, qui a pris il y a quelques années la succession du vénérable père Roland, qui opéra pendant plus de quarante ans. Bon musicien, chef d'une harmonie d'une commune voisine, M. Marcant a consacré une bonne part de ses loisirs à se perfectionner dans le noble art. La municipalité lui a même récemment facilité un stage de perfectionnement qu'il est allé accomplir à Malines, sous la direction du célèbre Jef Denyn. Il y retournera pour une courte période au début de juin. Pour l'instant, il est tout à la joie des derniers préparatifs et passe ses journées dans le campanile qui l'attend avec un magnifique carillon de 37 cloches, à trois octaves chromatiques et 18 pédales. Le carillonneur le trouve un peu grêle, mais on peut être assuré qu'il saura en tirer le meilleur parti.

Jours de liesse

La cérémonie d'inauguration est fixée au mardi 24 juin, fête de Saint Jean-Baptiste, à qui est dédiée la vieille église paroissiale que domine le gracieux clocheton. Ce jour-là on s'est assuré le concours de maîtres carillonneurs, Jef Denyn et un de ses collaborateurs de Malines, M. Lannoy, de St-Amand, et on peut s'attendre à une magnifique audition. Le lendemain, jour de fête également et le dimanche suivant, le cortège traditionnel de Gédéon et Alphonsine, les Bourbourgeois vont être comblés et leur carillonneur reprendra une carrière que nous lui souhaitons aussi longue que celle du doyen de la corporation, M. Gustave Cauteion, de Saint-Quentin, dont on fêtait tout récemment le cinquantenaire.

R. B.

L'AVIATRICE INTRÉPIDE

On sait que Miss Amy Johnson, surnommée la « Girl Lindberg », partie seule de Londres, le 5 mai, a touché la côte australienne, à Port Darwin, le 24 mai, après avoir parcouru 15.000 kilomètres.
Notre photo montre l'intrépide aviatrice anglaise qui est âgée de 22 ans. (W.W. Ph.).

UNE NOUVELLE VICTIME DES EMPOISONNEMENTS DE LA BASSEE

Mme Delvallée, qui ne s'était jamais remise de l'intoxication qu'elle avait subie, est décédée hier après d'atroces souffrances

La grave affaire d'empoisonnement de La Bassée nous réserve encore bien des surprises, écrivions-nous récemment.

Le moment ne s'est pas fait attendre et, à la mort de M. Lenoir, à celle de Mme Devienne, il nous faut, maintenant, ajouter une troisième : celle de Mme Delvallée, qui, dans le quartier du Nouveau-Monde, habitait avec son mari, sa jeune fille, dix-huit ans, et deux enfants de l'Assistance publique, qui tous avaient été intoxiqués par le pâté de tête acheté chez M. Dewisme, charcutier.

L'histoire de la « jambette »

Au lendemain de cette affaire, au cours de notre enquête, nous avions, dans la cité pauvre située à droite de la route de Lille à La Bassée, rencontré Mme Delvallée qui, atrocement, souffrait de l'intoxication dont elle était victime. C'est cette même personne qui justement déclara un jour aux policiers et à nous-mêmes que le pâté de tête acheté par elle chez le charcutier Dewismes, le samedi 26 avril, vers 16 h. 30, était mou et avait un goût fade. C'est elle encore qui, dans sa déposition, ajoutait :

« Le lundi 28, j'achetais une jambette, que je mettais bouillir. A l'heure du repas, je soulevais le couvercle de la marmite, une odeur insupportable se répandait dans la pièce : la jambette avait empesté le bouillon. Mon chien, à qui je donnai la viande à manger, fut lui-même très sérieusement malade ».

Il ne pouvait y avoir aucun doute, dès le début de notre enquête nous le déclarions : c'était bien le porc qui avait empoisonné la population. Cette assertion fut, d'ailleurs, officiellement confirmée les jours qui suivirent.

Un troisième décès

Pouvait-on se rendre compte de l'état malade de la bête, demandions-nous un jour ? Non, a répondu l'Inspecteur vétérinaire, au juge d'instruction qui l'interrogeait. Le fonctionnaire ajoutait même (et cela provoqua une protestation indignée du Syndicat des Charcutiers) : « Quantité de porcs portent en eux le bacille infectieux de Gartner ».

L'affaire n'est pas close et ne le sera pas de sitôt ; au point de vue scientifique, elle ne fait que débuter et il s'agit maintenant d'apaiser l'opinion publique.

La mort de Mme Delvallée, survenue hier matin, vers 5 heures, après de longues et douloureuses souffrances : celle de M. Lenoir, celle aussi, presque certainement de la même cause, de Mme Devienne — le rapport du médecin légiste n'a pas encore été remis au Parquet — l'état toujours grave d'un certain nombre de malades, dû créé une légitime effervescence dans toute la région, à La Bassée tout particulièrement et il s'agit de l'apaiser au plus tôt.

Ajoutons que le Parquet de Lille a commis un médecin légiste pour pratiquer l'autopsie du corps de Mme Delvallée.

R. L.

Les vacances payées des ouvriers mineurs

Une réunion de la Commission fédérale des Syndicats d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais.

La Comité fédéral des Syndicats des Mineurs d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais nous communique :

La Commission s'est réunie à la Maison Syndicale, à Lens, lundi 26 mai, à 10 heures du matin. Etaient présents : MM. Mate, Mailly, Leroy, Delne, Quintin, Legay, Rossy.

Suite à l'entrevue du 22 mars, au sujet des vacances payées, des consultations ont eu lieu dans toutes les sections syndicales des deux départements.

La Commission examina longuement l'ensemble des avis exprimés par les ouvriers et les délégués, sur les réserves formulées par les représentants patronaux. Il fut décidé d'adresser une nouvelle demande d'entrevue à M. le président de la Chambre des Houillères de Douai, afin d'essayer de solutionner la légitime revendication des mineurs. — Pour le Comité Fédéral : QUINTIN, ROSSY, MAILLY.

Le dixième Congrès de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail

Précédé hier Lundi d'une journée préparatoire, il s'ouvrira aujourd'hui à l'Hôtel de Ville de Lille

C'est aujourd'hui, à 9 h. 30 du matin, que s'ouvre à l'Hôtel de Ville de Lille, le 10e Congrès de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail.

La journée de lundi fut ce qu'on appelle une « journée préparatoire », au cours de laquelle en des réunions particulières on établit la méthode de travail du congrès.

Dès 10 h. du matin, en effet, sous la présidence de M. Legros, secrétaire départemental de la Haute-Vienne, le bureau fédéral et la commission exécutive se réunissaient à l'Hôtel de Ville de Lille, dans le but d'examiner les questions importantes figurant à l'ordre du jour du congrès.

Ces questions sont : Conditions de l'affiliation de la Fédération Mutualiste du Travail d'Alsace-Lorraine, organisation des conseils judiciaires départementaux, rééducation professionnelle, modification des lois régissant les aveugles civils et invalides congénitaux, refonte de la loi du 9 avril 1898 actuellement pendante devant la Commission d'Assistance du Sénat. Enfin : extension aux mutilés de l'agriculture des lois d'allocation et de majoration des rentes.

De nombreuses questions administratives furent en outre effleurées.

Le programme du Congrès

Journée du Mardi 27 mai : Ouverture du Congrès ; A 9 h. 30, à l'Hôtel de Ville : 1. Nomination du bureau provisoire ; 2. Nomination de la Commission de vérification des mandats ; 3. Nomination de la Commission de contrôle ; 4. Nomination de la Commission des résolutions ; 5. Compte rendu moral du secrétariat général administratif ; 6. Compte rendu moral du Conseil juridique fédéral ; 7. Compte rendu financier (trésorie fédérale) ; 8. Compte rendu moral de gérant du journal.

Après-midi : 9. Renouvellement du bureau fédéral ; 10. Renouvellement de la commission exécutive fédérale ; 11. Modification aux statuts fédéraux (Loire, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire). Rapporteur : Gatignol ; 12. Unification des statuts dans tous les groupements départementaux et sections locales (Proposition de la Loire et du Puy-de-Dôme).

13. Unification du montant de l'adhésion et de la cotisation dans tous groupements départementaux et sections locales (Proposition du Puy-de-Dôme, de la Meurthe-et-Moselle, de la Loire et de l'Aube). Rapporteur Gatignol ; 14. Augmentation du prix du timbre à la Fédération nationale (Proposition de la Loire et du Territoire de Belfort). Rapporteur : Gatignol ; 15. Affiliation des Groupements de mutilés et invalides du travail d'Alsace-Lorraine à la Fédération nationale (proposition de la Commission exécutive fédérale). Rapporteur : Depoulain.

16. Limitation de l'adhésion aux seules personnes pouvant justifier être mutilés ou invalides du travail (Proposition du Puy-de-Dôme) ; 16 bis. Création dans toutes les sections d'une fiche individuelle pour les adhérents (Proposition de l'Algérie).

Journée du mercredi 28 mai (matin). — 17. Etablissement d'un salaire minimum de base pour le calcul des rentes, accidents du travail et rajustement de toutes les rentes antérieures sur la base de ce salaire (Proposition de la Loire et du Puy-de-Dôme). Rapporteur : Watin ; 18. Rajustement de toutes les rentes, accidents du travail sur la base de 12.000 francs (Proposition du Rhône). Rapporteur : Watin ; 19. Etablissement d'un salaire de base uniforme dans toute la France pour la fixation des rentes allouées aux victimes du travail de l'Agriculture (Proposition de la Haute-Saône). Rapporteur : Depoulain ; 20. Allocations supplémentaires pour charges de famille (Proposition de l'Aveyron) ; 21. Reversibilité d'une partie de la rente sur la tête du conjoint survivant ou sur les enfants mineurs en l'absence du conjoint (Proposition du Lot-et-Garonne, du Puy-de-Dôme et de la Loire).

Après-midi. — 22. Uniformisation des Allocations ou majorations pour les mutilés atteints de la même infirmité (Proposition de la Haute-Saône, Côte d'Or, Loire, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne) ; 23. Extension aux mutilés du travail occupés dans les établissements et services de l'Etat, des départements et des communes, des mêmes avantages dont bénéficient les mutilés de guerre) (Proposition de la Manche et de la Loire) ; 24. Indemnité spéciale aux Mutilés du travail ayant besoin de l'aide d'une tierce personne sans tenir compte du taux d'incapacité fixe (Proposition de la Manche et de la Seine-et-Marne) ; 25. Fourniture gratuite et renouvellement des appareils de prothèse (Proposition de l'Aveyron et du Lot-et-Garonne) ; 26. Priorité pour les mutilés du travail dans les emplois civils (Proposition du Lot-et-Garonne et de la Loire) ; 27. Création d'une caisse autonome pour la préparation des accidents du travail (Proposition de la Loire et du Lot-et-Garonne). Rapporteur : Tramoile ; 28. Obligation à tous les employeurs sans exception de s'assurer. Interdiction formelle à tout employeur d'être son propres assureur (Proposition de la Loire).

Les membres de la commission exécutive fédérale entourant leur secrétaire, M. Marcet, que l'on voit au centre du premier plan.

29. Elaboration d'un barème officiel pour l'évaluation des incapacité (Proposition du Calvados). — 30. Obligation pour les experts de déposer leur rapport dans le délai maximum d'un moi (Proposition du Calvados). — 31. Cumul de la rente avec le salaire (Proposition du Lot-et-Garonne et de la Loire).

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

A PROPOS DE L'ÉPIDÉMIE DE DIPHTÉRIE A L'ÉCOLE NORMALE DE DOUAI

Ce que pense M. Marmier, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, de la mesure de licenciement

« Nous avons tenu nos lecteurs au courant de l'épidémie de diphtérie qui s'est déclarée, voici quelques jours, à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Douai. On sait que des mesures énergiques ont été prises immédiatement et que les élèves ont été licenciés après qu'on les eut vaccinés et qu'on eut fait sur chacun d'eux un prélèvement pour être soumis à l'analyse à l'Institut Pasteur.

Nous avons, dans le courant de la journée de lundi, rencontré le distingué directeur de l'Institut Pasteur, le savant docteur Marmier, qui a pu nous donner l'assurance que toutes les mesures de prophylaxie et de désinfection des locaux avaient été rigoureusement prises. M. le docteur Marmier croit toutefois devoir faire des réserves sur la mesure de licenciement qui a été, selon lui, prise un peu hâtivement.

« Malgré les piqûres de la précieuse anatoxine Ramon, faites systématiquement, on s'est trouvé ainsi, a-t-il déclaré, remettre inopportunément en circulation un certain nombre de jeunes gens qui pouvaient être porteurs de germes et dont le maintien à l'Ecole n'eut pas entravé les indispensables opérations de désinfection.

« On s'exposait à les voir véhiculer l'infection dans les milieux où on les renvoyait. Les prélèvements effectués à la première apparition du mal donnent, en effet, aujourd'hui, une cinquanteine de porteurs de germes. Les mesures à prendre en pareil cas vont aussi se trouver d'autant compliquées par la dispersion.

« Vous pouvez néanmoins rassurer les familles, dit en terminant M. Marmier, nous avons fait toute diligence dans l'intérêt des malades et de leur entourage ».

LE SPORT DANS L'ARMÉE

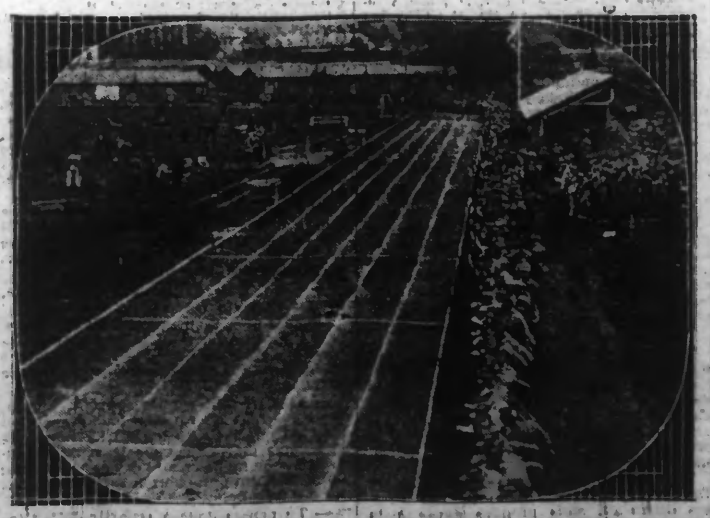

On vient d'inaugurer un stade à l'école militaire de Saint-Cyr. Voici une vue générale du stade pendant une réunion d'athlétisme. (W.W. Ph.).

LE PLUS BEAU CHIEN

A l'Exposition Canine qui vient de se tenir à Paris, le concours de beauté a été gagné par ce magnifique berger de Beauce « Stop », âgé de 4 ans. (H. Manuel).

LA FIN TRAGIQUE A ARRAS DE « PAULETTE » ENTRAINEUSE DE DANCING

Après avoir vécu dans le luxe et les plaisirs cette jeune femme s'empoisonna, désespérée par la maladie et par l'amour

« Mourir aujourd'hui ou demain, c'est des souffrances de moins pour ceux à qui la mort vient vite », écrivit, avant de se donner la mort l'héroïne de cette tragédie moderne, que nous allons relater, drame toujours copié sur le thème classique : une action simple, claire, dont la passion est l'élément principal.

Une jeune « entraineuse » de dancing rencontre dans un établissement ultra-moderne du Havre, un riche représentant de tapis d'Orient aux doigts éblouissants de pierreries fines, menant la vie large, ayant auto luxueuse et chauffeur en livrée. Elle devint son amie, ne le quitta plus dans ses randonnées sur toutes les routes de France. Roman merveilleux dont elle se reput à satiété, pour finir vite à la mort. Vie menée à toute vitesse jusqu'à l'ultime dénouement.

Cette gamine charmante de vingt ans s'est éteinte par un beau soir, tordue par les douleurs de l'empoisonnement, au milieu des féeriques visions de l'illusion éphémère.

Le roman d'une femme de luxe

Sur un acte de naissance délivré par l'Etat Civil de la Mairie de Saint-Quentin, un enfant naturel du sexe féminin devint sur la production d'un acte notarié de reconnaissance provenant de Rouen, Georgette-Paule Sueur. L'enfant était née le 30 juillet 1909. Quelle drame s'était-il joué déjà pour la peuvre petite ? On ne le sait. Qu'elle vie était-elle réservée à cette gamine ?

Toujours est-il que l'on retrouve Georgette Sueur, devenue femme, au Havre, dans un dancing à la mode. Grande fleur perdue dans les milieux de joie, Paulette, car on l'appelle Paulette maintenant, est une active et jolie entraineuse. Elancée, belle, agréable, blonde vaporeuse, elle entraine dans son sillage les amateurs de danses exotiques. Le monde chic se donne rendez-vous dans l'établissement. Un cavalier généreux, nouvel « aga » rutilant, sortira l'aimable personne de ce lieu où des nègres jouent des airs infernaux et où l'atmosphère est saturée de vapeurs de champagne.

La route était belle... mais voici la maladie, terrible...

C'est le vie belle, heureuse, au grand air, la vie en plein jour, devant le soleil. Paulette va vivre la vie rêvée. Elle est riche. Elle voyage dans une superbe voiture conduite par un chauffeur, descend dans les hôtels les mieux cotés. Elle n'a plus rien à souhaiter, elle ne désire plus rien.

Il y a déjà dix mois que sa fortune est faite mais le temps a passé avec les douces ivresses de la lune de miel. La vie continue son train-train et les difficultés semées sur le chemin augmentent chaque jour. C'est l'ère des soucis. Paulette se trouve souffrante. On la fait passer à la radiographie et l'épreuve qu'on lui présente la fait trembler. Le diagnostic du docteur est ferme : elle fait de l'inflammation de l'appendice du caecum. Paulette s'alarme. Elle écrit à sa pauvre mère oubliée à Rouen. Elle lui écrit, mais aucune réponse ne lui parvient. Paulette s'attrisie et devient malade. Son généreux ami la consolera, l'aidera à supporter son mal, satisfera tous ses désirs, mais rien n'y fera.

Vers le fatal dénouement

C'est ainsi que samedi dernier Paulette et son ami, dont nous tairons le nom, marié, père de deux enfants, gros négocient en tapis d'Orient, connu dans les lieux bourgeois d'Arras, descendent à l'hôtel de l' « Univers ». Paulette Sueur pour calmer ses douleurs alla à la pharmacie voisine chercher une petite bouteille de laudanum. Elle prévint le chauffeur de son ami de la course qu'elle venait de faire et rentra à l'hôtel.

Le lendemain dimanche les deux voyageurs décidèrent de se rendre au cinéma et après le spectacle revinrent à l' « Univers » pour en sortir de nouveau, accompagnée du Directeur de l'Etablissement. Ils allèrent prendre l'apéritif dans un grand hôtel de la Gare. On fit la une « bécotte » et l'on rentra.

Le Monsieur, âgé de 39 ans, aussitôt à l'hôtel où il était descendu se présenta à la cabine téléphonique pour se mettre en communication avec sa femme. Paulette était là, tout près, et entendit la conversation. Sa tristesse devint plus grande. Elle confia à son ami qu'elle ne se trouvait pas bien et qu'elle se retirait dans sa chambre, quelques instants pour se reposer.

Morte... par le poison

Comme elle ne descendait plus, l'ami s'inquiéta, monta et lui demanda si elle désirait une infusion. Comme réponse elle lui dit : « Non, je n'ai besoin de rien maintenant puisque je vais mourir ». Affolé, l'ami jeta un coup d'œil sur la table de nuit et aperçut le flacon ayant contenu le laudanum. Il était vide.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

UNE SCENE SANGLANTE DANS UN ESTAMINET HIER LUNDI A LA BASSEE

Se croyant menacé par un client à qui il attribuait une part de ses infortunes conjugales, un cabaretier, père de cinq enfants le blessa très grièvement de deux coups de revolver

DE NOTRE ENVOYE SPECIAL

Une scène tragique, dont l'auteur est un cabaretier, père de cinq enfants, a ensanglanté dans la nuit de dimanche à lundi un estaminet de la rue de Lille, à La Bassée.

Dans un moment d'affolement, le cabaretier, se croyant menacé par un de ses clients, avec lequel il avait précédemment eu une altercation, à propos de ses infortunes conjugales, l'a blessé de deux balles de revolver. L'auteur de cette tentative de meurtre a été arrêté et écroué à la prison de Lille.

Le blessé, dont l'état est grave, a dû être transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie, à Lille.

Ce drame rapide et sanglant a soulevé une vive émotion à La Bassée, où les deux hommes étaient bien connus, le cabaretier, disons-le, sous un jour bien plus favorable que sa victime.

Les infortunes conjugales d'un cabaretier

Henri Megré, mineur, âgé de 35 ans, exploite dans un petit baraquement situé rue de Lille, à La Bassée, un petit estaminet à l'enseigne de « La Renaissance ».

Le blessé Auguste FACHE

Bon ouvrier, sérieux, mais faible de caractère, le cabaretier était loin d'être heureux au ménage. Son infortune conjugale était notoire car la conduite de sa femme laissait fort à désirer.

A plusieurs reprises, délaissant le foyer où cinq petits-enfants auraient cependant dû attendrir son cœur de mère, elle allait filer le parfait amour extra-conjugal à Lille ou dans un pays voisin.

Sa fugue durait un jour, deux jours, moins quelquefois une nuit, mais c'était largement suffisant pour alarmer son brave homme d'époux.

Le meurtrier Henri MAGRE

Celui-ci s'en allait parfois confier ses déboires aux gendarmes : « Ma femme est encore partie, disait-il ».

Ceux qui le connaissaient, qui connaissaient surtout sa faiblesse, le renvoyaient à ses pénates et à ses enfants : « Tu sais bien qu'elle va revenir ».

Et en effet, l'épouse volage revenait, le mari pardonnait, la vie familiale reprenait... jusqu'à la nouvelle fugue.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un facteur récompensé par le roi d'Angleterre

Le roi d'Angleterre a fait don d'une médaille du Service Impérial à Mr. Thomas Steele, facteur à Whitby (Yorkshire), pour la récompenser de ses 45 ans de service.
Notre photo montre Mr. Thomas qui vient de prendre sa retraite. (W.W. Ph.).